



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement des Transports et des Services

Paris, le 16 juin 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO

Ministre d'État,
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

N. réf. : PP/JH 08197

Objet : Demande d'audience de la FEETS - Force Ouvrière suite aux annonces du comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin et à la parution du document stratégique du MEEDDAT le 13 juin 2008.

Monsieur le Ministre d'État,

Les personnels de votre ministère ont montré depuis plusieurs mois, en particulier au travers de leur mobilisation massive le 6 mars 2008, **qu'ils se battent pour préserver les fondements du MEEDDAT, de ses structures, de ses moyens, de ses effectifs** et plus largement pour défendre le service public de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable. En effet, ils n'acceptent pas l'avenir dessiné par les décisions et les orientations du gouvernement à travers la révision générale des politiques publiques (RGPP) et par la suppression des missions, des services, des compétences et des effectifs du ministère.

Le document stratégique que vous avez diffusé à l'encadrement et aux agents le 13 juin 2008 doit s'inscrire dans cette préservation. Dès notre rencontre de juillet 2007, nous vous faisons part de notre souhait de voir se définir la stratégie et le projet ministériel. C'est aujourd'hui le cas et nous prenons acte de cette première étape importante pour la construction du MEEDDAT et de son identité.

Sur le contenu, votre ambition technique pour le ministère, ses services et ses compétences peut constituer un élément fort.

Nous notons votre volonté de maintenir une organisation territoriale ministérielle, des services déconcentrés et spécialisés opérationnels, ensemble, partenaires et mettant en œuvre des politiques ministérielles allant au-delà des seules orientations du « Grenelle de l'Environnement », une ingénierie et un réseau scientifique et technique renouvelés et repositionnés, ou encore une administration centrale efficiente.

Les chantiers que vous proposez d'ouvrir, en particulier en matière de gestion des ressources humaines et surtout de valorisation des personnels, correspondent à ceux que nous demandons depuis un an. Il convient donc d'ouvrir la concertation correspondante sans attendre.

Ce document stratégique a ainsi le mérite d'exister, enfin a-t-on envie de dire, mais dans un contexte lourd d'inquiétudes et d'interrogations.

Nous espérons que cette stratégie ministérielle n'arrive pas trop tard !

En effet, les décisions brutales du comité de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 11 juin dernier en matière d'organisation territoriale de l'État (en particulier au niveau départemental) nous interpellent tous.

Les orientations stratégiques du 13 juin donnent **votre interprétation des décisions de ce CMPP**, en particulier sur l'avenir de l'ingénierie, du RST et des directions départementales.

Or nous savons tous que les décisions consécutives de la RGPP sont sous-tendues par un esprit de transformation qui ne transparaît pas dans les écrits des comités CMPP, alimentant volontairement une part suffisante d'ambiguïté pour laisser une grande marge d'interprétation aux acteurs qui seront chargés de les mettre en œuvre.

Dès le CMPP du 12 décembre 2007, il y a eu beaucoup d'incohérences, de flous, d'indécisions apparentes et au final d'engagements ministériels battus en brèche par la RGPP (pas uniquement au MEEDDAT...).

Il nous semble aujourd'hui fondamental pour la construction du MEEDDAT, que **chaque agent puisse enfin identifier très clairement ce que vous porterez et défendrez pour votre ministère**, ses services et ses agents, en application de la stratégie dévoilée le 13 juin, au niveau des arbitrages interministériels à venir qui traduiront définitivement les décisions du CMPP du 11 juin 2008.

Il est en particulier essentiel que le rôle de chacun (ministère et Préfets) en matière d'autorité territoriale (aux niveaux régional et départemental) soit clairement arrêté.

Cela est déterminant pour l'avenir des DREAL et des DDEA, notamment dans le cadre de la création de nouvelles directions départementales, ainsi que pour les évolutions du permis de conduire et pour celles des différents opérateurs sous tutelle du ministère.

Vous l'avez constaté, l'analyse que nous faisons des écrits du CMPP du 11 juin et surtout de l'esprit de la réforme - tel qu'il nous est précisé par ses rédacteurs en dehors du MEEDDAT – nous donne le sentiment que votre stratégie ministérielle du 13 juin sera très difficile à mettre en œuvre.

Les arbitrages budgétaires de juillet 2008 seront révélateurs et la « préparation psychologique » des agents contenue en page 5 du document stratégique vient accroître notre crainte d'une réduction drastique des effectifs sur le budget 2009/2011.

Pour la mise en œuvre de ce projet ministériel, il faut que celui-ci dispose des moyens de sa réussite et ne soit pas anéanti, l'encre à peine sèche, par un budget dévastateur pour les services, les compétences et les agents, ou par une mise en œuvre territoriale de la RGPP en totale contradiction avec ce que vous portez pour l'avenir du MEEDDAT.

Nous souhaitons d'une part vous présenter plus en détail les craintes et attentes des agents et le fond de chacune de nos revendications pour le ministère et d'autre part connaître votre analyse et ce que vous défendez actuellement pour réussir à mettre en œuvre cette stratégie ministérielle.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre d'État, nous sollicitons **une audience rapide** afin de pouvoir en discuter.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Ministre d'État, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou